

AIDE-MÉMOIRE

LES RISQUES PRÉDOMINANTS EN MILIEU DE TRAVAIL

Selon une analyse statistique des lésions recensées, certains risques présents dans les milieux de travail sont jugés « prédominants » du fait de leur fréquence et de leur gravité. Les employeurs doivent, avec la participation de leur main-d'œuvre, les identifier et déterminer les mesures qui permettront de les prévenir.

RISQUES PRÉDOMINANTS EN MILIEU AGRICOLE ET PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION

Risques ergonomiques – efforts excessifs

On parle d'effort excessif lorsque la réalisation d'une tâche nécessite d'une personne qu'elle déploie un effort physique supérieur à ses capacités en termes d'intensité, de fréquence et de durée. Sur une base récurrente, une telle situation entraîne un risque accru de lésion professionnelle, notamment un trouble musculosquelettique (TMS).

Principales mesures de prévention : assurer une organisation du travail adéquate, utiliser des outils et équipements adaptés (ex. : appareil de levage, gants), déplacer les charges lourdes à deux, aménager les lieux de travail de manière à minimiser les déplacements, prendre des micropauses et faire des étirements, informer et former en matière d'ergonomie au travail.

Risques ergonomiques – postures contraignantes

Une posture contraignante est une position du corps pouvant entraîner des tensions, des douleurs ou des problèmes de santé en raison de son maintien prolongé ou de son caractère non ergonomique. Ces postures peuvent comprimer les articulations, les muscles ou les nerfs, et sont souvent associées à des TMS.

Principales mesures de prévention : utiliser des outils et équipements adaptés (ex. : chariot à récolte, banc pour la traite, tapis antifatigue), rapprocher les zones de travail pour éviter de devoir s'étirer, adapter la hauteur des tables de travail ou convoyeurs à légumes, prendre des micropauses et faire des étirements, informer et former en matière d'ergonomie au travail.

Risque d'être frappé, coincé ou écrasé par un objet ou de l'équipement

Coincé entre un tracteur et sa remorque, heurté par un objet qui tombe de la mezzanine dans le garage, frappé par un animal qui se sent menacé ou qui n'a simplement pas vu la personne, ces exemples de contacts imprévus peuvent engendrer des lésions importantes, comme des fractures, des entorses, une plaie ouverte et même un décès.

Principales mesures de prévention : appliquer des méthodes de travail sécuritaires, former et informer les travailleurs, être attentif à l'environnement de travail, appliquer une procédure de cadenassage (formation nécessaire), installer des alarmes sur les équipements pour signaler leur présence, prévoir une échappatoire dans les enclos d'animaux, sécuriser et fixer solidement les équipements ou empilages pouvant chuter (ex. : étagères, balles de foin).

AIDE-MÉMOIRE TOLÉRANCE ZÉRO

Risque d'exposition au bruit

Qu'il soit produit par un outil, un véhicule ou un animal, le bruit pose des risques pour la santé et la sécurité lorsqu'il est présent à des niveaux élevés, de façon répétée ou sur une période prolongée (max 85 dBA pour 8 h). De la fatigue, des troubles de l'audition, une surdité et une perte de concentration augmentant le risque d'accident sont des exemples de conséquences.

Principales mesures de prévention : réduire le bruit à la source (si possible), éloigner les travailleurs du bruit, opter pour des équipements moins bruyants à l'achat, éviter la génération superflue de bruit (par un entretien régulier), utiliser des protecteurs auditifs (bouchons, coquilles) et appliquer des méthodes de travail permettant de limiter l'exposition au bruit (ex. : rotation des postes, pauses plus fréquentes).

Risque de chute de même niveau

Glisser, perdre l'équilibre et « s'enfarger » sont des exemples de situations pouvant causer une chute de même niveau (ou de plain-pied), source de nombreux accidents. Les blessures qui peuvent en découler sont importantes, telles des fractures, des foulures et même une commotion cérébrale.

Principales mesures de prévention : porter des chaussures adaptées à la tâche et aux lieux de travail (intérieurs et extérieurs), appliquer des méthodes de travail sécuritaires, s'assurer que les voies d'accès sont dégagées et propres, que les planchers sont secs, non glissants (déglacés l'hiver) et exempts de trous, de rebuts ou de matériaux et que l'éclairage est adéquat, notamment dans les escaliers.

Risques psychosociaux (RPS) liés au travail

Les RPS sont des dangers ou situations pouvant affecter la santé physique et psychologique des travailleurs, en particulier la violence (y compris conjugale, familiale ou sexuelle), le harcèlement psychologique ou sexuel (HPS) et l'exposition à un événement potentiellement traumatique (TSPT).

Principales mesures de prévention : identifier les facteurs de risques et mettre en place les mesures préventives appropriées, surveiller les signes de violence, de HPS ou d'un TSPT et le cas échéant faire les suivis nécessaires, élaborer et appliquer une politique de prévention de ces risques, sensibiliser, informer et former les travailleurs sur ces risques, leurs droits et leurs obligations, prendre en charge rapidement toute situation problématique.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Source : CNESST